

Metz, le 9 août 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pauline THEIS
Tél : 03 87 34 34 31
E-mail : pauline.theis@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Président du conseil
départemental de la Moselle**
1 rue du pont Moreau
57000 Metz

OBJET : Renforcement de l'ouvrage d'art TN57 à Oeufrange
– Dossier n° : DIOTA-240807- 075623-581-001

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\0-OH CD57\2024 OEUTRANGE

PJ : 1

Monsieur le président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au projet de renforcement de l'ouvrage TN57 sous la RD57 A à Oeufrange, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 07 août 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date de réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.**

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3.1.2.0 à respecter, notamment par l'envoi d'un bilan de fin de travaux décrit dans l'article 10.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Céline DELLINGER